HACKATHON FACTUR-X

24 & 25 janvier 2019

Avec le soutien de

SAINT-GOBAIN
altexence
Admarel
generix GROUP
COLLABORATE » ACCELERATE
eBusiness Xpert
NEPHOS
Akretion
GALIA
SEEBURGER BUSINESS INTEGRATION
@GP
GS1 France
AURATECHCOM

Organisé par

Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques

Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DGE DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Cyrille Sautereau, FNFE-MPE, Admarel Conseil

Cédric Lecolley, GS1 France, FNFE-MPE

Sébastien Rabineau, AIFE

FNFE-MPE

Créé en 2012, le FNFE-MPE regroupe tous les acteurs économiques impliqués dans le déploiement de la facture électronique et les marchés publics électroniques

Notre rôle : normalisation, bonnes pratiques, interopérabilité, communication et promotion, Factur-X, formation & éducation

Bilan 2018

Normalisation

Année 0 de EN 16931

- Publiée le 17 octobre 2017
- Obligation de recevoir dans le secteur public pour le 19 avril 2019 (+ 12 mois possible en sub-central)
- Mise en œuvre : PEPPOLBIS 3.0 (UBL) – Factur-X (CII), …
- Droits d'utilisation de la documentation => finalement libre pour la Norme EN16931 (accord CEN / CEF, décembre 2018)
- CIUS (Core Invoice Usage Specification) : premiers exemples opérationnels (Open PEPPOL BIS 3.0, + National CIUS : Islande, Autriche (National + secteur public), Italie, Pays-Bas, Allemagne (X-Rechnung), Finlande)
- Extensions : UBL.BE (Belgique sur UBL), Energie (fait par NL), ZUGFERD / Factur-X
- Listes de Codes quasi finalisée

Avancement en Europe (EMSFEI)

- **République Tchèque:** implémentation avec les SP (Service Providers). **UBL d'abord. CII ensuite**. Transmission via **databoxes + email**. Outils de visualisation à faire. Ready pour Avril 2019.
- **Allemagne:** 17 lois (Fédéral + 16 Lands). Niveau Fédéral OK, les Land mettent en œuvre de façon indépendante. **CIUS = X-Rechnung**. Transmission : PEPPOL (pas obligatoire) + **email**, + upload + saisie portail. **Formats** : X-Rechnung (UBL et CII) + formats compliant (dont ZUGFeRD). Chaque Land décidera de ce qu'il accepte ou pas. Fédéral OK pour novembre 2018, **subcentral repoussé à novembre 2019**. Obligation d'émettre pour novembre 2020.
- **Italie:** Obligatoire B2G/B/C au 1er janvier 2019. Hub centralisé (SDI). Format : **FatturaPA** en pivot et outil de traduction UBL / CII <> FatturaPA. **National CIUS**. Pour les PME : 3 services (créer, transmettre au client, archiver). Les solutions / éditeurs de création de factures ont été sollicitées pour produire du FatturaPA.
- **Danemark:** Obligatoire depuis 2005. Transmission : via 5 SP. **CIUS publié en mars** 2019. EN en cours.
- **Finlande:** souhaite aller vers obligation B2G/B2B. **1 CIUS. PEPPOL**. Souhaitent basculer vers formats EN16931.
- **Chypre:** plateforme **basée sur PEPPOL**. Obligation d'émettre à venir.
- **Hongrie:** Plateforme nationale en cours, avec clearing (modèle Italien)
- **Belgique:** Plateforme Mercurius. **Utilisation de PEPPOL**. Pas de CIUS (ou PEPPOL CIUS).
- **Lituanie:** Obligation depuis 2017 (mais pas avec la Norme). Plateforme centralisée, à ouvrir sur UBL2.1 et CII D16B. **PEPPOL** accepté. **Pas de CIUS.**
- **Luxembourg:** transposition en février ou mars. Vont utiliser la capacité à repousser d'un an pour entités subcentrales.

Avancement en Europe (EMSFEI)

- **Malte:** transposé en temps, utilise **PEPPOL.**
- **Ireland:** devrait être prêt pour le niveau central. Possibilité de décaler d'un an pour le subcentral. Pas d'obligation d'émettre. **Basé sur PEPPOL. CIUS : PEPPOL BIS3.0**
- **Pays-Bas:** OK pour avril 2019 (central et subcentral). **Utilise PEPPOL**.
- **Pologne:** Obligation d'émettre (B2G) pour Août 2019. **CIUS PEPOL BIS**. Utilise PEPPOL pour transmission. Plateforme centralisée (intégrant la partie procurement).
- **Suède:** Obligatoire en émission et réception. **CIUS PEPPOL BIS**. Format UBL principalement, CII implémenté + format local déjà en place. Les solutions sont certifiées.
- **Slovénie:** Emission et réception obligatoire depuis 2015. Format : standard national, enrichi des syntaxes de la norme. Un Portail est fourni pour moins de 60 factures / an (gratuit). Ensuite, il faut passer par un SP (doit être certifié) ou une Banque (Bankart). CIUS nationale + extension. Ils sont **SMP PEPPOL**.
- **Slovakie:** Plateforme centralisé. Ils pensent à l'approche Italienne pour 2020.
- **Espagne:** Obligation d'émettre au dessus de 5 000 €. Format: Facturae (pivot). 1M factures / mois. Traduction avec UBL / CII en cours. **Pas d'utilisation de PEPPOL. Pas de CIUS**. En parallèle, système de report TVA temps réel.
- **Autriche:** B2G obligatoire depuis 2014, potentiellement étendu au B2B en 2020. 2 CIUS en cours. PME: des outils développés (y compris plugin sur modèle word)
- **UK:** en cours (Brexit ?). **PEPPOL pour NHS** (santé)

En France

Année 2 de Chorus Pro

39 millions

139 000

18 millions / jour

345 000

25 avril 2018

DUME (ESPD)

Numérisation des factures et Double électronique

7 Février 2018 : BOFIP sur la numérisation des factures

- Numérisation en couleur (sauf si elles ne sont pas signifiantes)
- PDF ou PDF/A-3
- Sécurisé par
  - ✓ Signature ou cachet électronique au moins de niveau 1* (RGS)
  - ✓ Ou empreinte numérique
  - ✓ Ou tout dispositif équivalent fondé sur certificat TSL (Trust-service Status List)
- C'est une copie identique à l'original papier (qui peut être demandé si numérisation jugée non conforme)

… Mais, dans un premier temps, le double électronique des factures créées sous forme électronique et émises sous forme papier disparait !

=> Corrigé le 20 juillet 2018 : le double électronique est une copie identique, si sécurisée comme un facture numérisée

P.A.C.T.E.

Minimaliste sur la facture électronique

Registre Général Dématérialisé des entreprises

Affacturage inversé

Juillet 2018 : Guide des bonnes pratiques

Le rendez-vous de la facture électronique :

GS1 France

« Les bonnes pratiques de la facture électronique et la piste d'audit »

Aihedan Dilimulati – GS1 France
Vincent Barbey – Ocentis – MEDEF

28 juin 2018

1

Qu'est ce qu'une piste d'audit fiable ? 1/2

- **La piste d'audit : vous êtes déjà tous concernés** du fait des obligations comptables, juridiques, fiscales, commerciales !
- Quel que soit le mode d… de ses factures (papier … entreprise doit disposer … fiable sur ses process d… compter du moment de … réception de la facture … période de conservation … le lien entre la facture e… livrés dont elle est l'obje…

Ainsi la piste d'au… mais est un princi…

- **Le Ministère de l'Economie et des Finances définit ainsi la piste d'audit :**

« Démarche consistant en la mise en place d'un processus continu et intégré, avec la description, d'une façon claire et exhaustive, du cheminement des opérations (flux

Qu'est ce qu'une piste d'audit fiable ? 2/2

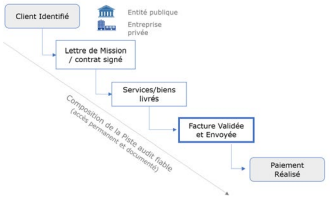

- **La piste d'audit est constituée de documents établis par l'entreprise elle-même ou de preuve de vérification (devis, bon de commande, authentification du tiers…) ou par des tiers (BL, contrats…).**
- **Les agents de l'administration peuvent en prendre copie lors de la réalisation de leurs contrôles.**

Ce n'est donc pas si n…

La constitution de la p…

- Valider un paiem…
- Verifier les éléme…
- Identifier l'existe…

Et les contrôles documentés et permanents ?

Dans le cas de factures papier ou de factures électroniques (simples), la mise en place de contrôles documentés et permanents est nécessaire pour garantir la sécurisation des factures :

- ✓ **Pour garantir l'authenticité de l'origine**
- ✓ **Pour assurer l'intégrité du contenu des factures**
- ✓ **Pour permettre la lisibilité des factures**

Comment faire concrètement ???

Penser à l'approche qualité ISO :
Décrire, documenter, former et contrôler

⇒ **Conserver vos contrôles**
⇒ **Améliorer**

Les contrôles doivent être documentés. La documentation devra notamment décrire la nature et les modalités des contrôles mis en place afin de prouver que ceux-ci sont effectifs et réels. La description des contrôles peut dépendre, dans sa richesse, formalisation et précision, de la taille de l'entreprise, de la volumétrie de factures…

10

Ordre du Jour

1	Etats des lieux
2	La facture électronique : anxiété ou opportunité ?
3	Définition d'une facture électronique
4	Un contexte réglementaire favorable
5	Qu'est ce qu'une piste d'audit fiable
6	Et les contrôles documentés et permanents
7	Les vertues de la FE et PAF
8	Les enjeux et risques
9	Le guide des bonnes pratiques du FNFE
10	Questions diverses

2

Les vertues de la FE et PAF

- **Gain de productivité des processus par une diminution des étapes manuelles ;**
- **Convergence vers un processus digitale unique tout numérique (documents digitaux, gain de formation des équipes, de contrôle et pilotage via des indicateurs homogènes) ;**
- **Gain de recherche directe dans un référentiel électronique de documents plutôt que dans des archives papier ou de sous-sol ;**
- **Meilleure détection des défaillances, et actions correctives ;**
- **Meilleur contrôle de vos cycles achats et ventes et de vos paiements.**

- ✓ **Passer à la facture électronique augmente la performance de l'entreprise et diminue les délais de paiements.**
- ✓ **Le future c'est maintenant : Passer à la facture électronique "intelligente" (Factur-X) permet d'intégrer automatiquement les données dans votre SI tout en assurance une bonne lisibilité des données (PDF et UN/XML)**

11

Les enjeux et les risques

La facture, La facture électronique, et la piste d'audit fiable ne sont pas des objets de gestion tout à fait anodins pour l'entreprise

Emission ou réception de factures

- ✓ **Enjeu commercial**
- ✓ **Enjeu de productivité**
- ✓ **Enjeu financier**
- ✓ **Enjeu concurrentiel**

Piste d'audit conforme

- ✓ **Risque fiscal**
- ✓ **Risque comptable**
- ✓ **Risque financier**
- ✓ **Risque de criminalité financière**

12

Formation - Education

- **Répertoire des savoir-faire et compétences**
- **Rencontre avec des responsables du Ministère de l'Education National, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère du Travail**
- **Pistes de réflexion**
  - Décliner ou cibler le référentiel par rapport aux formations existantes
  - Décliner le référentiel en fonction du niveau des diplômes
  - Définir les attentes en fonction d'un niveau de qualification
  - Dispositifs à distance pour auto-formation
  - Différence entre sensibilisation et formation
  - Fournir des éléments d'accompagnements pédagogiques

MEDEF

Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques

Répertoire des savoir-faire et compétences relatifs à la Facturation Electronique

Le passage à la facturation électronique : un enjeu vital pour les entreprises

La facturation électronique se généralise entre entreprises privées et vers les consommateurs. La loi la rend même progressivement obligatoire pour les entreprises qui facturent l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics. D'ici 2020, toutes les entreprises seront soumises à cette obligation et l'effet d'entrainement devrait généraliser et massifier cette pratique.

Pour profiter de cette opportunité et se mettre en conformité avec la loi, les entreprises doivent donc adapter leurs process et leurs outils, donc former leurs collaborateurs concernés ou réaliser des recrutements qui leur assurent les compétences et savoir-faire.

Un répertoire pour faciliter l'adaptation de l'offre de formations

Afin de faciliter l'élaboration des contenus des formations de ces professionnels et futurs professionnels, avec le soutien du MEDEF, du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables et d'autres organisations professionnelles (GS1 France, GALIA, CLEEP…), le FNFE-MPE propose donc ce répertoire des savoir-faire et compétences relatifs à la facturation électronique.

Les formations concernées peuvent être initiales ou continues, diplômantes, certifiantes ou non et s'adresser à des profils orientés « informatique » ou vers la comptabilité, la fiscalité, les achats, la vente… Les métiers concernés sont nombreux.

Par commodité, ce répertoire classe les savoir-faire et compétences par thème mais chaque savoir-faire et compétence peut être intégré dans une formation indépendamment des autres, selon ses besoins.

Le FNFE-MPE (Forum National de la Facturation Electronique et des Marchés Publics Electroniques)

Le FNFE-MPE (Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques) a pour mission de permettre la plus large concertation entre tous les acteurs publics et privés français dans le contexte du déploiement de la facture électronique et des marchés publics électroniques sur le marché national et d'être force de proposition dans la définition des réglementations, politiques publiques et toute mesure incitative concourant à cet objectif.

C'est également le lieu de concertation où se retrouvent les acteurs français, privés comme publics, intéressés ou impliqués sur ces sujets au plan national et international, et où sont élaborées les propositions de positions nationales qui ont vocation à être remontées auprès des forums européens et des partenaires étrangers (en Union Européenne ou en dehors) par les représentants du forum.

Le MEDEF est membre du FNFE-MPE.

FNFE-MPE/MEDEF
Répertoire des savoirs faire et compétences relatifs à la facturation électronique – Page 2 / 8

Factur-X

2018 — 03 — 06 — 09 — 2019

Factur-x 1.0

@GP 1er qualifié GS1 France

Chorus Pro

Factur-X Hybrid Invoice

1ère Factur-X Akretion

Factur-X 1.0.02 EN - FR

Factur-X 1.0.03

Alignement FR-DE Profil EXTENDED ZUGFeRD 2.0

Outil Validation

HACKATHON

fx.b fx.n fx.e fx.m fx.w

Factur-X Hybrid Invoice 1.0.04

ZUGFeRD 2.0

tenor EDI SERVICES, AGENA3000 IMPROVE YOUR PERFORMANCE, cegedim, altexence, ICDSC, Ventia, CIC e-factures by EPITHETE, CROSS INVOICE, iTESOFT, DOCAPOST, ENGIE, SEEBURGER BUSINESS INTEGRATION, seres, Prologue Numérique, Crédit Mutuel e-factures by EPITHETE, euroedi, SAINT-GOBAIN, orange, ESKER, AURATECHCOM, ELT, generix group, Business Xpert, SécuriBox, ebp

Communication

Participation à des évènements

- France Défi, 10 janvier
- Aprimex, 31 janvier
- Itésoft, 6 mars
- SEEBURGER, 17 mai
- GS1, RDV facture électronique, 28 juin
- PEPPOL, 13 septembre
- Cecurity.com, 18 septembre
- Galia, 20 septembre
- Salon Solutions (Atelier dédié Factur-X)
- Odette, Lille, 13/14 novembre
- Eurofactura, Bielefeld, 15 novembre
- Expert comptables 10/11/12 octobre
- E-fff, Bruxelles, 22 novembre
- EESPA, Bruxelles, 22 novembre

Revue Fiduciaire et comptable

Le dossier du mois

Facture électronique, dématérialisation et valeur probante

Cyrille Sautereau, Président du FNFE-MPE (parties 1 et 2),
Aihedan Dilimulati, Category Manager, GS1 France (parties 1 et 2)
et RF Comptable

1 **La facture électronique : quoi, pourquoi, comment ?**
- Qu'entend-on par « facture électronique » ? 28
- Le cadre réglementaire 30
- Deux grandes catégories de formats 32

2 **Factur-X : un nouveau format de facture électronique**
- Quelles données pour automatiser, quelle visualisation pour valider ? 35
- Factur-X, le meilleur des deux mondes, une facture électronique à valeur ajoutée 37

3 **Transmettre par voie électronique en sécurisant au plan fiscal**
- Trois principes à respecter, quel que soit le support de la facture 40
- Sécurisation permettant de conférer à la facture une valeur probante 40
- Focus sur la « piste d'audit fiable » (modalité 1) 42

4 **Les règles fiscales de conservation et de stockage de la facture électronique**
- Obligation de conservation 45
- Conserver par voie électronique en sécurisant au plan fiscal 46
- Lieu de stockage et droit d'accès de l'administration 48

5 **Dématérialiser la facture papier pour la conserver**
- Préserver la valeur probante des factures papier conservées numérisées 50
- Numérisation de la facture papier aux fins de conservation 52
- Cas des factures de ventes créées électroniquement et transmises sur papier 54

DÉCEMBRE 2018 RF Comptable N°466 25

EMSFEI – intéropérabilité sur transmission

Sous-groupe 4 EMSFEI,

Objet : Etat des lieux de l'interopérabilité en matière de transmission des factures électroniques, focus PME

- Modèles 2, 3, 4 coins, voire centralisé avec plateforme national (Exemple Italie, ChorsuPro pour le secteur public), diagnostics
- Gouvernance, Transfert de responsabilités entre tiers (Prestataires de Services)
- Conformité fiscale de bout en bout
- Utilisation des standards
- **Adressage, Portabilité**

Rapport EMSFEI : principes clés

1. Accessibilité pour TOUS et capacité d'Automatisation des traitements
2. Liberté pour chaque partenaire commercial de choisir sa solution, avec portabilité
3. Une concurrence loyale entre les fournisseurs de solutions au profit des utilisateurs finaux, ce qui inclut la mise en œuvre de l'interopérabilité.
4. La conformité juridique et fiscale de bout en bout doit être prise en compte dans le processus de transmission des factures électroniques, notamment dans le cadre de l'interopérabilité.
5. Les normes et des bonnes pratiques établies doivent être mises en œuvre et utilisées en priorité, y compris la confidentialité, les messages de réponse, la sécurité, etc.
6. L'adressage et le routage devraient être normalisés pour permettre l'interopérabilité et la portabilité, et devraient pouvoir être découverts au moyen de registres synchronisés.
7. Une gouvernance devrait être établie entre les parties prenantes pour clarifier les responsabilités et instaurer une coopération équitable en matière d'interopérabilité.

2 questions clés pour l'adoption massive (en particulier pour les PME)

Création de facture électronique:

- facilité avec laquelle les factures électroniques peuvent être créées, sous une forme fiscale conforme
- Permettre l'automatisation des processus
- Prise en compte de ce que les PME sont en mesure de fournir (date et présentation visuelle)

Adressage et transmission

- Normalisation des adresses électroniques via un «Méta-réseau de distribution», y compris la synchronisation du Registre des contreparties et la portabilité (capacité à changer de prestataire de transmission ou de point d'accès avec un impact minimal sur les liens existants)
- La transmission via interopérabilité (4 coins) ne doit pas compromettre la conformité fiscale de bout en bout (en particulier en ce qui concerne la facture originale échangée, à archiver)

Modèle 4-coins pour une interoperabilité complète

Le modèle 4-coins est toujours le modèle stable à terme pour l'intéropérabilité pour les réseaux à multitudes d'utilisateurs finaux *(dans un environnement compétitif loyal)*

- ✓ Réseau téléphonique
- ✓ Accès Internet
- ✓ Virement, transferts de fonds entre banques
- ✓ …

… Basé sur

- ✓ Un cadre d'adressage commun et partagé (normalisé)
- ✓ Des autorités d'enregistrement et des registres d'adresses utilisateurs (au moins entre les fournisseurs de services)
- ✓ Normalisation du protocole d'échange entre fournisseurs de services (points d'accès)
- ✓ Et avec portabilité (possibilité de changer de fournisseur de service de façon transparente)

Modèle 4-coins sous Gouvernance EESPA

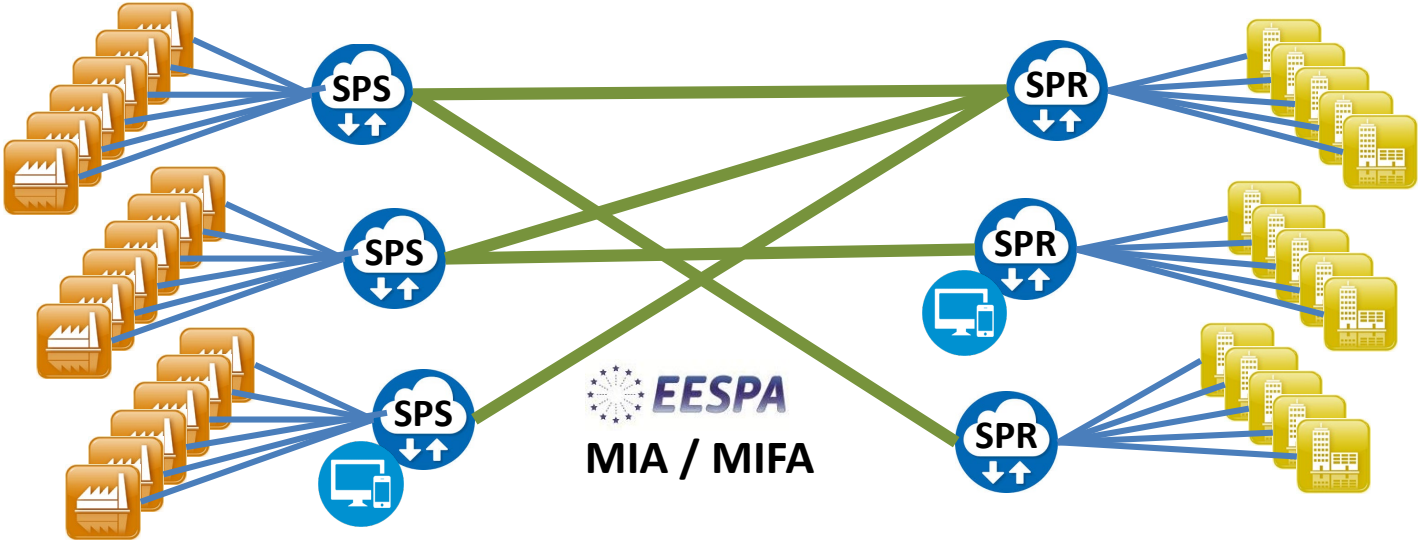

Each couple SPS / SPR must build a bilateral connection (voluntary basis)

- SPS/SPR Technical connection: Exchange & Acknowledgments (AS2, FTPS, …), bilateral
- Final Supplier / Customer Identification: must use a common Addressing scheme
- Who is the Registration Authority: who can guaranty End User Authentication
- Compliance & Fiscal mode (original invoice, formats, digital signature / audit trail, visual, envelops): to be agreed for each couple SPS/SPR.

Modèle 4-coins avec PEPPOL

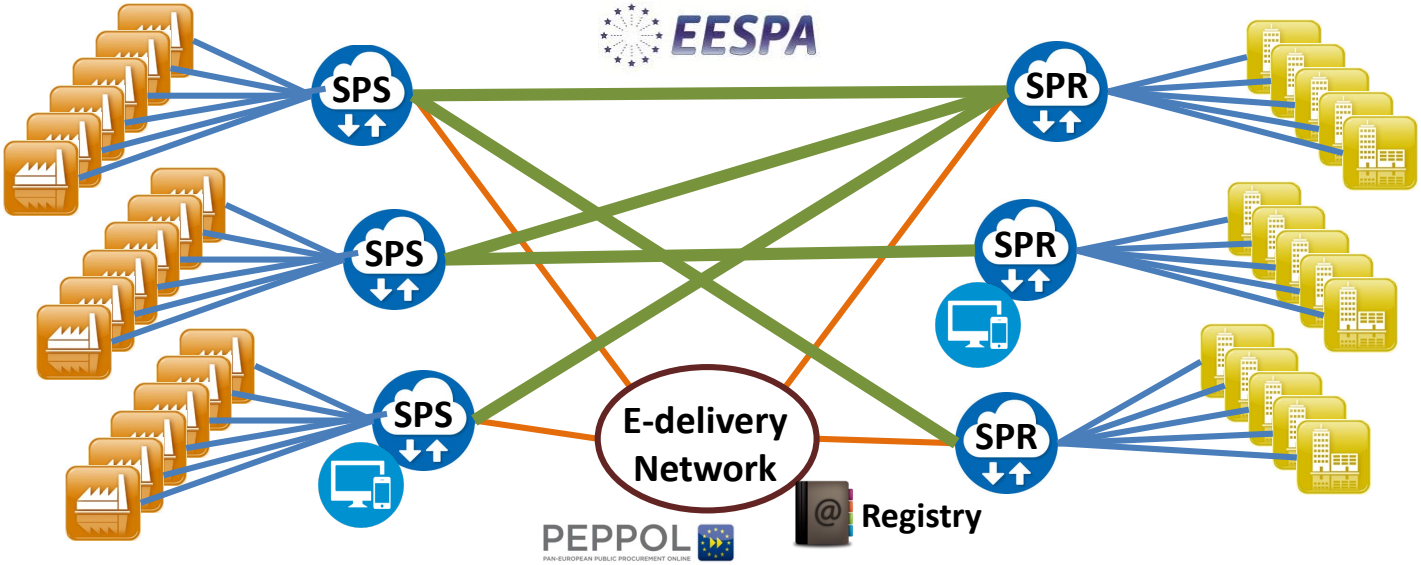

Use a standard e-delivery Primary Network for transmission and addressing

- Connexion to the e-delivery Network through Access Points with a rooting envelop message + **response message** (?? to be confirmed)
- Final Supplier / Customer Identification: managed through a unique Registry (SMP / SML)
- **Who is the Registration Authority: who can guaranty End User Authentication**
- Compliance & Fiscal mode (original invoice, formats, digital signature / audit trail, visual, envelops): to be agreed for each couple SPS/SPR

Modèle 4-coins au travers d'une plateforme nationale

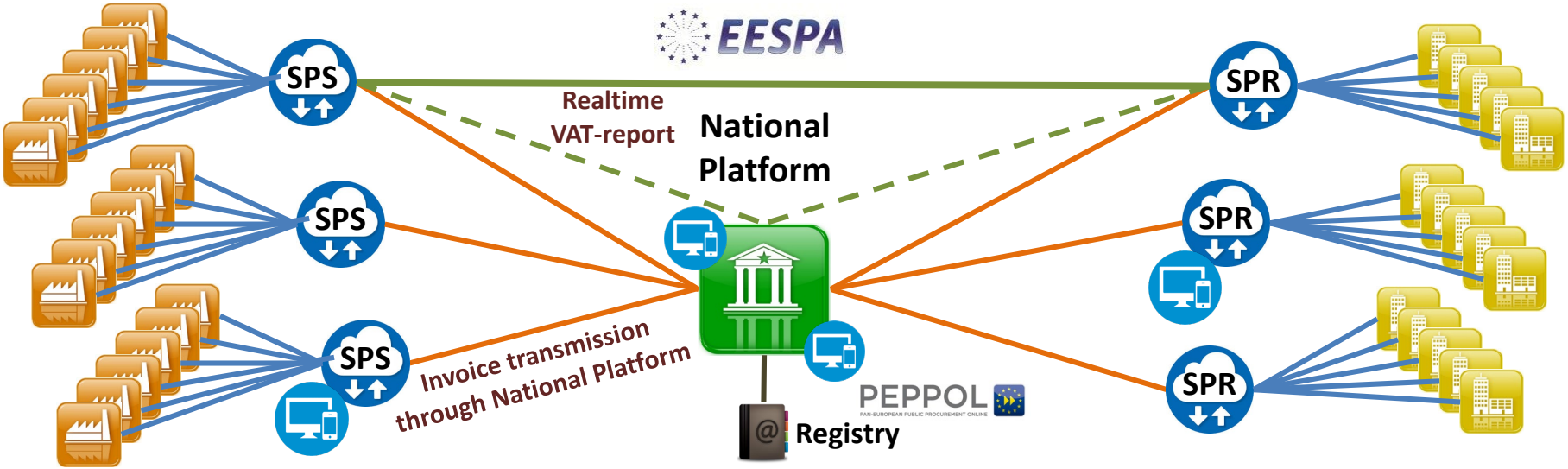

SPS/SPR connections done via a National Platform (for B2G, B2B ? B2C ?)

- SPS/SPR Technical connection : EDI or API with National Platform for **invoice rooting AND / OR VAT audit report**
- Final Supplier / Customer Identification: **Unique Addressing Scheme at National level**
- Who is the Registration Authority: **the National Authority**
- Compliance & Fiscal mode (original invoice, formats, digital signature / audit trail, visual, envelops): through a list proposed by the platform

Et les PME, TPE ?

Comment les PME peuvent-elles se connecter au modèle des 4 coins, sachant que:

- Elles peuvent fournir une présentation visuelle PDF et un ensemble restreint d'informations de facturation.
- Elles utilisent des emails, mais également des logiciels / applications pouvant implémenter des webservices / API
- La transmission de factures électroniques est considérée comme un service Gratuit (ou quasi)
- La valeur ajoutée concerne la création de factures, le contrôle / extraction de données, l'intégration, l'archivage, la conformité…

Exigences:

- Un réseau de transmission électronique sécurisé commun, avec **un schéma d'adressage partagé**, capable de transporter différents formats de facture électronique et de gérer la **présentation visuelle**, avec une **gouvernance** entre les acteurs
- **Un registre** (ou un ensemble de registres fédérés), lié à une fonction d'Autorité d'Enregistrement et intégrant les exigences des acheteurs et des fournisseurs (formats, conformité, identification, adresse)
- Passerelles avec SMTP ou API permettant de connecter facilement des PME au modèle low cost ou freemium

Cible 4-Corner model avec interopérabilité native

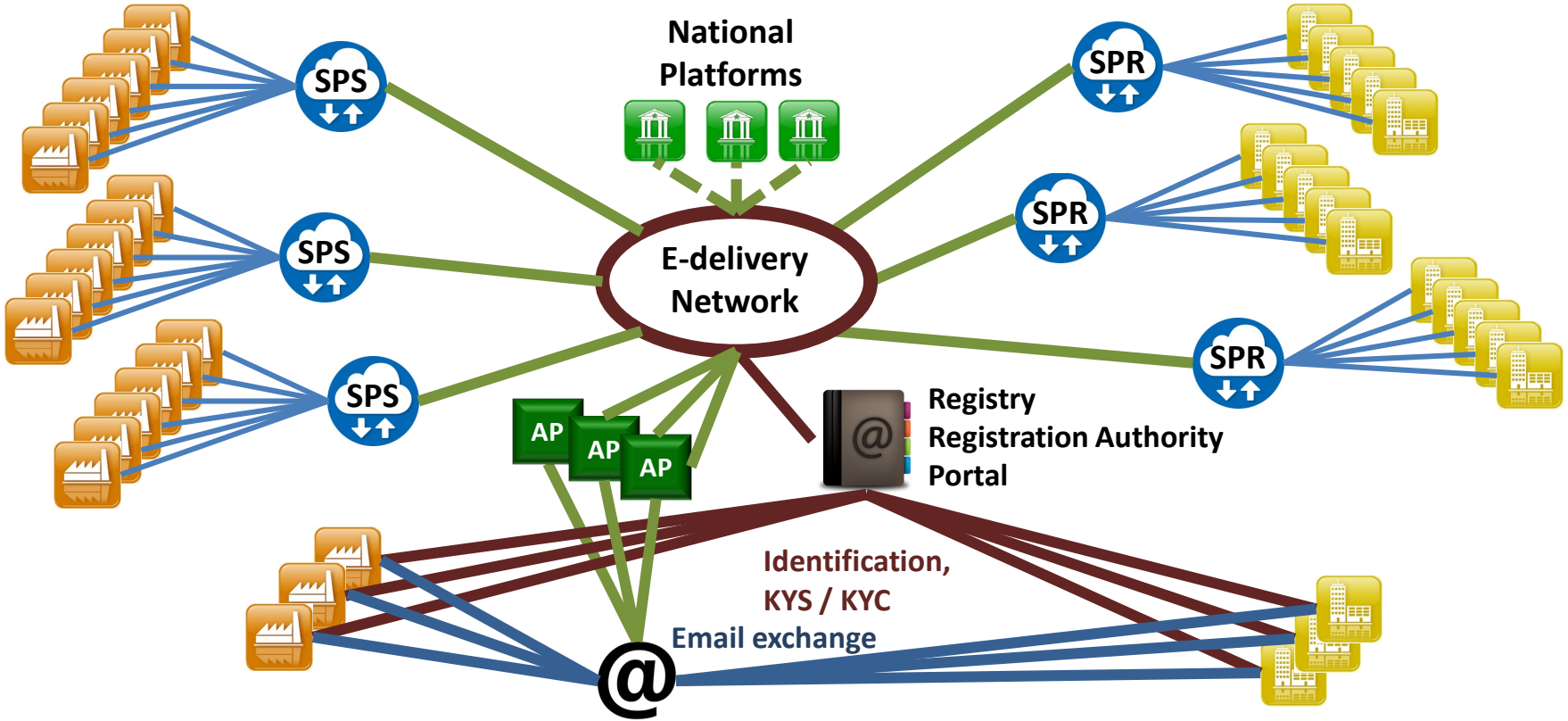

Principales recommendations

- **Normaliser l'adressage, y compris la portabilité et le registre des utilisateurs finaux**
- **Gouvernance : les modèles de l'EESPA / PEPPOL sont de bonnes pratiques**
- **Utiliser les normes et standards** (protocole de transmission, formats de facture électronique)
- **Évitez la prolifération de portails et développez l'interopérabilité via des API / webservices**
- **L'email n'est pas recommandé pour des processus automatisés, mais il est largement utilisé par les PME** comme moyen gratuit et pragmatique d'échange de documents commerciaux, qui doit être pris en compte au moins pour le premier et le dernier kilomètre (entre PME et leurs prestataires de services).
- Les fournisseurs de services et de solutions **doivent répondre aux attentes des clients** en termes de **commodité**, de **facilité d'utilisation** et de **rapport qualité / pri**x.
- **La coopération avec le secteur des paiements (EIPP)** est encouragée, en particulier pour les consommateurs et les PME lors de l'agrégation et du paiement de factures, en relation avec des applications ou des services destinés aux PME (y compris rapprochement / bouclage des flux).
- Il faut être attentif à la **conformité fiscale de bout en bout** (impact du rôle des tiers)
- Nouvelles technologies, blockchain à étudier …

AIFE - Chorus Pro

Sébastien Rabineau

Bonne année 2019

Vœux du FNFE

L'année 2018 en chiffres

345 000 structures privées actives

139 000 entités publiques Actives

519 000 utilisateurs actifs

39 millions de factures échangées depuis novembre 2016

API
Plus de 18 millions d'appels par jour

EDI
15 millions de flux reçus

Avec 80 000 Connexions par jour

Dont 27 millions de factures en 2018

API
2 061 partenaires raccordés

EDI
215 partenaires raccordés

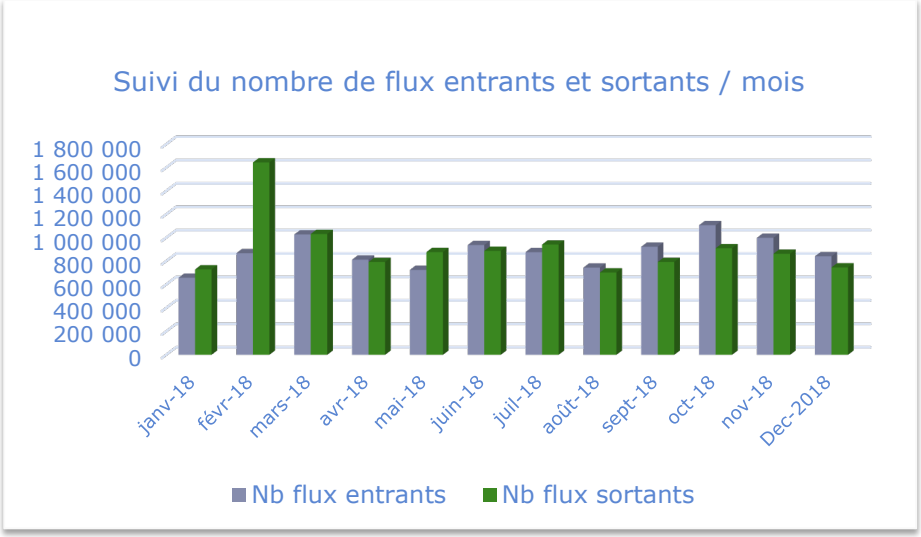

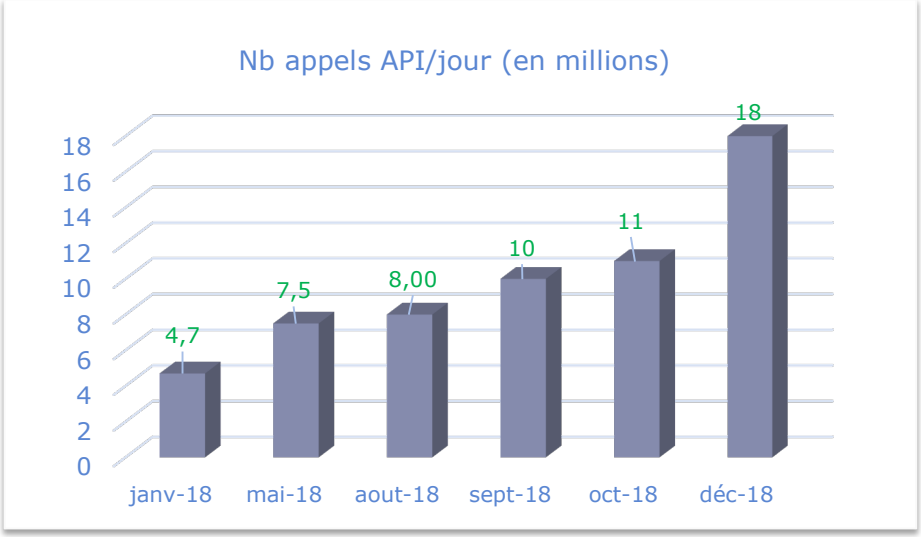

Les rendez-vous de 2019

- La mise en place d'un espace communication, afin de faciliter les échanges entre les structures publiques et leurs fournisseurs
- L'aboutissement de l'étude sur la dématérialisation des bons de commande et la décision de l'IPM Chorus Pro
- L'exposition des API Chorus Pro au travers de PISTE et les avantages pour les partenaires
- La poursuite des efforts pour le déploiement des PME

… et 2019

Perspectives 2019, les PME, le déploiement

- **19 Avril 2019 : EN 16931 effective pour le secteur public en Europe**
- **Chorus Pro : l'année des PME**
- **Factur-X : l'année du déploiement pour les PME, + profil EXTENDED avec ZUGFeRD**
- **Les outils : Validation, transformation UBL⇔ CII, création Factur-x à partir d'un extract csv, …**
- **Normalisation : maintenance et mise en œuvre, Adressage, Order-X, …**
- **L'accompagnement : fiches pratiques, opérationnelles, PAF, …**
- **Education : MOOC, …**
- **L'Avenir : nouvelles technologies : blockchain / Distributed Ledger Technology, IA,** quel impact sur l'existant et quel encadrement juridique et fiscal

Forum National de la Facture Electronique
et des Marchés Publics Electroniques

Bonne année 2019

Cyrille Sautereau

Tel : +33 6 07 53 32 85
Email : cyrille.sautereau@fnfe-mpe.org